



OFFICE NATIONAL DES FORETS
Direction Territoriale de Lorraine
Agence de Meurthe-et-Moselle Nord
Unité territoriale du Pays Haut
Triage de Longuyon

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de Briey
Canton de Longuyon
Région IFN : Pays Haut
SRA : LORRAINE

<p style="text-align: center;">FORET COMMUNALE DE CHARENCY-VEZIN</p>

335 ha 84 a

**REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER
2008 – 2022**

Série unique : production de bois tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages

Traitement : conversion en futaies irrégulière et régulière

Altitude	supérieure	365 m
	moyenne	287 m
	inférieure	210 m

Répartition des principales essences En début d'aménagement forestier	
Essences	% en surface couverte
Hêtre	38
Chêne sessile	12
Chêne pédonculé	5
	9
	11
	22
	3
	<u>100</u>

Rédacteur : Yohann JAUMOILLÉ – Chef de projet aménagement 40410

- Sommaire -

0.	RENSEIGNEMENTS GENERAUX	6
0.1.	DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET	6
0.2.	SURFACE DE LA FORET	6
0.3.	PROCES-VERBAUX DE DELIMITATION OU DE BORNAGE	7
0.4.	PARCELLAIRE.....	7
1.	ANALYSE DU MILIEU NATUREL	8
1.1.	FACTEURS ECOLOGIQUES	8
1.2.	HABITATS NATURELS	12
1.3.	ZNIEFF ET ZICO	12
1.4.	FLORE	13
1.5.	DESCRIPTION DES PEUPEMENTS FORESTIERS	15
1.6.	PEUPEMENTS NATURELS	19
1.7.	FAUNE SAUVAGE.....	20
1.8.	RISQUES	20
2.	ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX	22
2.1.	PRODUCTION LIGNEUSE	22
2.2.	AUTRES PRODUCTIONS.....	23
2.3.	ACTIVITES CYNEGETIQUES.....	24
2.4.	ACCUEIL DU PUBLIC	24
2.5.	PAYSAGES.....	24
2.6.	RICHESSSES CULTURELLES	25
2.7.	SUJETIONS DIVERSES, STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER	25
2.8.	ACTIVITES PISCICOLES ET PASTORALES.....	25
3.	GESTION PASSEE	26
3.1.	TRAITEMENTS SYLVICOLES	26
3.2.	TRAITEMENTS DES AUTRES ELEMENTS DU MILIEU NATUREL	29
3.3.	ETATS DES LIMITES	29
3.4.	ETATS DES EQUIPEMENTS.....	29
4.	SYNTHESES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX.....	32
4.1.	EXPOSE CONCIS DES PROBLEMES POSES ET DES SOLUTIONS RETENUES	32
4.2.	DEFINITION DES OBJECTIFS PRINCIPAUX - DIVISION DE LA FORET EN SERIES	33
4.3.	DECISIONS FONDAMENTALES (RELATIVES A LA SERIE UNIQUE)	33
5.	PROGRAMME D' ACTIONS	41
5.1.	DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER	41
5.2.	PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF A LA SERIE UNIQUE.....	41
5.3.	DISPOSITIONS CONCERNANT L'EQUIPEMENT GENERAL DE LA FORET	43
5.4.	AUTRES DISPOSITIONS GENERALES	43
6.	BILAN ECONOMIQUE ET FINANCIER.....	55
6.1.	RECOLTES	55
6.2.	RECETTES	55
6.3.	DEPENSES	55
6.4.	BILAN PASSE ET FUTUR	56
7.	ANNEXES	59

Présentation de l'aménagement

La gestion d'une forêt à long terme ne peut se concevoir sans un guide.

Ce guide, pour les forêts relevant du régime forestier, s'appelle un aménagement. C'est ce document que vous avez entre les mains. Il fait le point sur l'état actuel de cette forêt et formalise les choix de gestion qui ont été faits avec vous en fonction des possibilités matérielles (peuplements forestiers, sols, écologie, paysage etc.) et de la nécessité d'une gestion patrimoniale.

L'aménagement forestier est donc l'occasion à un moment donné de faire le point de l'existant, d'examiner le passé de la forêt pour mieux comprendre son état actuel, et de rechercher la ou les meilleures solutions permettant de satisfaire le propriétaire... et nos successeurs.

Une fois le cap donné, il sera alors appliqué pendant toute sa durée de validité pour se rapprocher des objectifs précisés. Ceux-ci sont prévus au mieux, mais l'homme ne peut ni tout prévoir, ni se garantir contre tous les aléas. La tempête du 26 décembre 1999 en est un exemple dramatique.

En sachant que des événements incontrôlables peuvent remettre en cause de nombreuses décennies de mise en valeur... et le patrimoine du propriétaire, la démarche de l'aménagiste est donc d'anticiper les problèmes prévisibles à moyen ou à long terme, tout au moins ceux qui dépendent de nos choix d'aujourd'hui.

Pour cette forêt-ci, on peut résumer l'aménagement de la façon suivante :

La forêt communale de Charency-Vezin, localisée au Nord de la région naturelle du Pays Haut, s'étend sur 335,84 ha. Ce vaste massif forestier constitue un patrimoine économique important mais il a aussi de forts enjeux écologiques, biologiques et paysagers.

L'aménagement forestier à venir, d'une durée de 15 ans (2008 - 2022), aura comme objectif principal la recherche d'une production de bois d'œuvre de qualité en sachant que la fertilité des sols le permet aisément. La chasse sera un objectif secondaire assigné au massif, le suivi des populations animales étant important.

Le Hêtre et les feuillus précieux trouvent des conditions de croissance très favorables. Les chênes se retrouvent fréquemment en mélange : la distinction entre le Chêne sessile et le Chêne pédonculé est importante, le premier étant préféré sur ce type de potentialités. Les chênes de gros diamètres seront maintenus, si leur état sanitaire le permet (leur proportion diminue considérablement et leur renouvellement est difficile). Le Frêne peut aussi donner de beaux produits.

Les régénérations entamées lors du dernier aménagement devront être achevées. Les jeunes futaies issues de reboisements (liés à la tempête de 1984) ou de régénérations naturelles passées bénéficieront de premières éclaircies. Tout ceci constituant un groupe régulier.

Les coups de vent successifs et les attaques répétées de scolytes ont progressivement ouvert les peuplements. Mais, par chance, les dynamiques naturelles sont remarquables. De nombreuses parcelles comportent des peuplements hétérogènes : ces dernières feront l'objet d'une conversion en futaie irrégulière. On évitera ainsi au maximum les sacrifices d'exploitabilité et les arbres de forts diamètres seront extraits au fur et à mesure. Mais, des travaux sylvicoles essentiels (dégagements, taille de formation, élagages...) devront aussi être réalisés, de manière très ciblées.

Les prévisions de récoltes seront sensiblement identiques, mais les recettes seront inférieures à celles du passé, les cours du bois étant tout de même très incertains. Les produits mis sur le marché sont désormais très variés (bois de trituration, bois de chauffage, bois d'œuvre...). Les dépenses en matière de travaux seront maîtrisées et inférieures à celles de l'aménagement passé. La desserte a été nettement améliorée, mais son entretien s'avère indispensable. Le bilan financier prévisionnel reste nettement positif.

Il s'instaure ainsi le gage d'une gestion durable de cet espace naturel boisé.

0. Renseignements généraux

0.1. Désignation et situation de la forêt

Nom : forêt communale de Charency-Vezin

Propriétaire : commune de Charency-Vezin

La forêt se décompose en plusieurs massifs de la façon suivante :

Massif	Parcelles
Bois la Roue	1 à 20
Bois de Vezin	21 à 41
Le Meny	42 et 43
Bois de la Lairesse	44 à 46
Le Mornier et le Ja	47
Saint Cuny	48
Pré Chantaine	49

Situation de la forêt, schéma régional d'aménagement, organisation administrative de la gestion : Cf. première page (page de garde).

0.2. Surface de la forêt

	Surface	Ha	A	Ca
Surface à la date du dernier aménagement forestier		330	36	65
Soumission au régime forestier		+ 5	46	95
Surface cadastrale actuelle		335	83	60
Surface arrondie à l'are pour l'exposé du présent aménagement		335	84	
Espaces non forestiers ou improductifs		1	04	
Surface destinée à la culture forestière arrondie à l'are (surface réduite)		334	80	

Il y a eu plusieurs soumissions durant l'aménagement passé :

- une bande boisée au Nord de la parcelle 45 (en date du 02.12.1996) pour une surface de 1,2720 ha.
- une culture à gibier à l'Est de la parcelle 42 et une parcelle résineuse (numérotée 49) au sud de la parcelle 46 (en date du 12.09.2005) pour une surface totale de 4,1975 ha.

* Il existe des espaces non forestiers ou improductifs.

Localisation	Surface (ha)	Nature
Parcelle 8	0,10	Pavillon de chasse appelé « le wagon »
Parcelle 42	0,81	Culture à gibier
Parcelle 48	0,13	Peuplement médiocre sur versant (languette)
Total	1,04	

La surface réduite est donc de 334,80 ha : les calculs ultérieurs seront effectués à partir de cette surface.

0.3. Procès-verbaux de délimitation ou de bornage

La délimitation et les procès-verbaux existants sont datés du 10/07/1865. Ils sont archivés au Service Départemental des Archives.

0.4. Parcelaire

Le parcellaire forestier a été légèrement modifié (intégration des nouvelles soumissions au sein de parcelles forestières déjà existantes et création de la parcelle 49).

voir carte n° 3 : parcellaire

La nouvelle correspondance entre les parcelles cadastrales et parcelles forestières se trouve en annexe 1.

1. Analyse du milieu naturel

1.1. Facteurs écologiques

1.1.1. Topographie et hydrographie

Altitude de la forêt : cf. page de garde

* Région naturelle du Pays-Haut (*carte n°1*)

Le relief et les expositions des versants, l'hydrographie sont donnés par *la carte n° 2 (IGN)*.

La forêt s'étend sur un plateau s'abaissant de la frontière Belge au Nord vers la vallée du Dorlon, un affluent de la Chiers.

Massif	Parcelles	Topographie / Exposition
Bois la Roue	1 à 14	Principalement sur Plateau
	15 à 20	Versant exposé Sud/Est
Bois de Vezin	23 à 40	Plateau
	21,22,24,26,28,30,32, 34,36 et 37	Versants Nord/Est
	38 à 40	Pente légèrement exposée à l'Ouest
	41	Fond de vallon
Le Meny	42	Plateau
	43	Versant exposé Sud/Est
Bois de la Lairesse	44 à 46	Versant exposé Nord/Est
Le Mornier et le Ja	47	Versant exposé Sud/Est
Saint Cuny	48	Versant exposé Nord/Est
Pré Chantaine	49	Plateau

Le ruisseau permanent « Le Dorlon » entaille le massif du Bois de Vezin et borde la parcelle 41. D'ailleurs, il s'agit d'un Espace Naturel sensible (E.N.S.).

1.1.2. Climat

Climat lorrain de type continental, sous influence océanique : hiver parfois rude, été chaud, précipitations fréquentes. Gelées tardives habituelles.

Accidents météorologiques ayant marqué la forêt :

Le massif forestier de Charency-Vezin est particulièrement exposé aux coups de vent et tornades :

- La tempête du 26 décembre 1999 a peu touché la forêt (hormis 1 ha rasé sur le canton de la Lairesse).
- En 1990, des chablis disséminés sur le massif ont été récoltés (500 m³).
- La tornade de 1984 avait provoqué plus de 13000 m³ de chablis au total (28 hectares complètement rasé et des dégâts diffus ailleurs). Les peuplements forestiers doivent être plus résiliants, stables et diversifiés.

1.1.3. Géologie, pédologie, synthèse des facteurs écologiques (stations)

Les stations sont des unités qui correspondent à des endroits où règne une certaine homogénéité au niveau du sol, de la flore et bien sûr du climat. Leur reconnaissance est intéressante et utile : certaines stations sont rares et hébergent une flore particulière, mais surtout cela permet de favoriser les essences les mieux adaptées aux conditions locales.

La totalité de la forêt repose sur l'étage Bajocien.

Il s'agit du Bajocien supérieur (oolithe de Doncourt ou de Jaumont) sur les plateaux et du Bajocien moyen et inférieur (calcaire à polypiers) dans les pentes.

Le Nord du Bois de la Roue est à rattacher aux limons de plateaux.

Sinon, dans la plupart des cas, la roche-mère a évolué en sol brun calcaire à brun lessivé, plus superficiel dans les versants.

La définition des stations forestières repose sur le catalogue des stations (CRPF/ONF) de 1988. On y trouve les renseignements plus précis sur la pédologie.

L'aménagement précédent ne comportait pas de carte de stations forestières. Celle-ci est indispensable et a donc été réalisée pour cet aménagement.

Des sondages à la tarière (à raison de 2 points/ha) ont été effectués en 2006. Quelques profils pédologiques (réalisés à la pelle) ont permis de compléter les analyses.

voir carte n° 4 : des stations forestières

Stations forestières, pédologie, meilleures potentialités :

Code	Station ou groupe stationnel	Surface		Essences les mieux adaptées (mettre la principale en premier)
		Ha	%	
PM	Hêtraie-chênaie mésophile de plateau	15,18	4,5	Hêtre – Alisier torminal – Erable sycomore – Mélèze d'Europe
PN	Hêtraie-chênaie neutrophile de plateau	44,41	13	Hêtre – Chêne sessile – Merisier – Fruitiers – Frêne – Erable sycomore – Alisier torminal
PMA	Hêtraie-chênaie mésoacidiphile de plateau Décarbonaté entre 40 et 60 cm	93,63	28	Chêne sessile – Hêtre – Merisier – Fruitiers – Frêne – Erable sycomore – Alisier Torminal
PMA	Hêtraie-chênaie mésoacidiphile de plateau Lessivé	46,84	14	
PMA	Hêtraie-chênaie mésoacidiphile de plateau Lessivé marmorisé	9,79	3	
VMX	Hêtraie de versant Est ou Ouest mésoxérophile	14,59	4	Hêtre – Erable sycomore – Alisier torminal – Merisier
VM	Hêtraie de versant Est ou Ouest mésophile	73,72	22,5	Hêtre – Erable sycomore – Alisier torminal – alisier blanc – Charme
BV	Hêtraie-frênaie de bas de versant	6,15	2	Hêtre - Frêne
VNE	Hêtraie de versant Nord à érables et tilleul	3,95	1	Hêtre – érables – Tilleul
VTE	Tillaie-ébraiaie à scolopendre	12,96	4	Tilleul - érables
CFV	Chênaie pédonculée – frênaie de vallon	3,81	1	Chêne pédonculé – Frêne
FEV	Frênaie – ébraiaie de fond de vallon	9,77	3	Frêne commun – Erable sycomore Merisier Chêne pédonculé-
Total		334,80	100	

* Le niveau de fertilité sur l'ensemble de la forêt est bon voire très bon. On peut envisager sur l'ensemble de la forêt la production d'arbres de qualité et miser sur une grande diversité d'essences forestières.

* Les sols sont relativement hétérogènes, la bonne adaptation des essences forestières est primordiale. Les exigences des essences forestières sont très variables (sols limoneux pour le Chêne sessile, fond de vallon bien alimenté en eau pour le Chêne pédonculé, sols peu décarbonatés pour le Hêtre, versants bien alimentés en eau et drainants pour le Frêne et l'Erable sycomore...).

Bois de Roue :

* Les hauteurs moyennes observés sur ce massif montrent que les sols sont très fertiles (fréquemment supérieures à 35 mètres).

* Le Hêtre affectionne ces sols bruns lessivés et donne de très bons résultats.

* Les observations conduisent à préférer le Chêne sessile au Chêne pédonculé sur les limons épais.

* Les sols sont très fragiles et sensibles au compactage des argiles en profondeur et à la battance des limons en surface.

* Les dynamiques naturelles sont favorables, mais la ronce peut exploser et limiter la bonne germination des semis.

* Les espèces acidiphiles ou acidiclinales (genêt à balai, stellaire des bois, carex des bois, carex à pilules ...) apparaissent sur ces limons épais tout comme le jonc dans les ornières ou sur sols tassés, bloquant la

régénération naturelle. Le chèvrefeuille parfois envahissant peut étrangler les jeunes tiges dans les tâches de régénération.

* On observe de l'hydromorphie temporaire dans des dépressions du plateau en particulier en parcelles 2 et 3. Alors, le Tremble devient prépondérant.

* Les potentialités sont fortes sur les versants Est et très favorables au Frêne.

*** Il y a une station particulièrement remarquable à scolopendre en parcelles 15 à 20, le versant exposé Sud mais encaissé présente malgré tout de bonnes potentialités.**

Bois de Vezin :

* Les potentialités sont étroitement liées à l'exposition.

* Ce canton présente également de bonnes potentialités, malgré un placage de limons plus faible. Le Chêne sessile y trouve de bonnes conditions de croissance. Quant au Chêne pédonculé, il montre ses limites sur de telles stations notamment lors de sécheresses estivales.

* La dynamique naturelle est également très correcte (semis de diverses essences telles que le Hêtre, l'Erable sycomore, le Frêne et le Charme...).

* Des tâches d'hydromorphie apparaissent généralement à 50-60 cm de profondeur en parcelle 29, 31 et 33.

* Les parcelles sur versants plus abrupts sont nettement moins fertiles, la réserve en eau est la contrainte majeure et la prospection des racines y est limitée. La carbonatation du profil détermine le cortège forestier et la végétation associée, très riche (coudrier, troëne, aubépine, fusain d'Europe, prunelier, daphné lauréole, fraisier vert, mercuriale, ronce des bois, lierre, viorne lantane, cornouiller mâle, platanthère verdatre et orchis...). Le Hêtre est l'essence principale la mieux adaptée. Celle-ci est accompagnée sur les versants frais et bien exposés par les essences précieuses (donnant de bons résultats). Sur les versants les plus secs, elle est en mélange avec des essences moins exigeantes en eau telles que le Charme, l'Erable champêtre et le Tilleul.

* Dans les fonds de vallon, en parcelle 41, le bilan hydrique est favorable. Diverses essences se montrent très concurrentielles (Erables, Frêne...). Les espèces végétales associées sont le coudrier, la parisette, la mercuriale, l'ail des ours, la fougère femelle, la fougère mâle, le sceau de salomon, la ronce... La parcelle 41 se trouve en bordure de ruisseau et présente un profil très argileux engorgé pendant une grande partie de l'année.

Bois de la Lairesse :

* On peut envisager la production d'arbres de qualité et de viser un mélange d'essences intéressant sur la quasi totalité du massif. Le Hêtre trouve des conditions de croissance très favorables, mais le Chêne sessile peut donner de bons produits. Les parcelles 44 à 49 se localisent en grande partie sur un versant frais, bien drainé à fortes potentialités.

Tableau récapitulatif :

Massif	Essences à privilégier
Bois la Roue	Chêne sessile - Hêtre - Feuillus précieux (Plateau) Hêtre – Frêne – Feuillus précieux (Versant)
Bois de Vezin	Chêne sessile - Hêtre - Feuillus précieux (Plateau) Hêtre – Frêne – Feuillus précieux – Autres feuillus (Versant) Frêne – Aulne glutineux – Chêne pédonculé (parcelle 41)
Le Meny	Hêtre – Feuillus précieux – Autres feuillus
Bois de la Lairesse	Hêtre – Frêne – Feuillus précieux – Autres feuillus
Le Mornier et le Ja	Hêtre – Feuillus précieux – Autres feuillus
Saint Cuny	Hêtre – Frêne – Feuillus précieux
Pré Chantaine	Chêne sessile – Feuillus précieux

- Feuillus précieux : Merisier, Alisier torminal, Erable sycomore, Erable plane...
- Feuillus divers : Charme, Tilleul, Erable champêtre...

1.2. Habitats naturels

La forêt est concernée par un habitat naturel d'intérêt prioritaire, la Tillaie - Erablaie à scolopendre.

Code Corinne Biotope	44-4
Code de la Directive Habitat	9180

Des mesures de gestion particulières sont préconisées dans ces zones, qui sont localisées en parcelles 16 à 20. Cette station linéaire est tout à fait remarquable (situation en terrasse sur versant Sud). Les éboulis ne sont pas rares.

Des franges de peuplements à rattacher à la tillaie-érablaie de versant Nord et se retrouvent dans de nombreuses parcelles (21 à 37 et 45 à 46).

A noter la présence d'une Aulnaie-frênaie de bordure de ruisseau, milieu riche mais particulièrement fragile (parcelle 41).

Code Corinne Biotope	44-30
Code de la Directive Habitat	EUR15 / 91E0

(voir carte n° 5 : des protections environnementales)

1.3. ZNIEFF et ZICO¹

La forêt ne comporte pas de ZICO.

En revanche on recense une ZNIEFF de type I (n°41010380 : « pays de Montmédy ») en parcelle 42, et une autre de type II « Pelouses et carrières au Nord de Charency-Vezin » sur les parcelles 36 à 43.

¹ ZNIEFF = zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique
ZICO = zones d'intérêt communautaire pour les oiseaux

Une zone NATURA 2000 « pelouses et milieux cavernicoles de la vallon de la Chiers et de l'Othain, Buxaie de Montmedy » (FR4100155) se trouve à proximité du massif du Bois la Roue (à l'Ouest de la parcelle 20).

A noter la présence des Espaces Naturels Sensibles : du Dorlon (ruisseau) et d'Urbule (pelouse sèche).

Les arbres secs ou à cavités abritent de nombreuses espèces (insectes, chiroptères, oiseaux...)

(voir carte n° 5 : des protections environnementales)

1.4. Flore

La forêt abrite une espèce végétale intéressante, le scolopendre.

Les versants les plus séchards sont à fort intérêt (écologique, paysager...) et doivent être préservés.

On note la présence de nombreuses orchidées sur les sols superficiels.

Les zones à éboulis sont susceptibles d'accueillir des espèces intéressantes (scolopendres, fougères, dorine à feuilles alternes...)

Les sous-bois calcicoles ombragés comportent aussi des espèces patrimoniales (bois joli...)

Les mares forestières (parcelles 29, 31...) comportent des espèces végétales palustre et animales très intéressantes (par exemple Galium palustre L. subsp.).

Des espèces particulièrement intéressantes ont été relevées en forêt dont Polystichum aculeatum (L.) Roth. et Succisa pratensis Moench.

Il y a un chêne remarquable en parcelle 1 (fortes dimensions et houppier imposant).

Un relevé floristique non exhaustif a été effectué en forêt communale de Charency-Vezin (François Vernier - Août 2006). La liste est annexée (n°3).

Bois la Roue :

Les espèces neutrophiles à large amplitude sont fréquentes notamment le Lierre, la Ronce, la Mélisse uniflore, l'Aspérule odorante, l'Euphorbe des bois, la Noisetier (Coudrier).

Les Neutro-acidoclines font également leur apparition sur les limons les plus épais : Laîche des bois, Circée de Paris, Lamier Jaune, Canche cespiteuse... Les acidoclines sont également fréquentes : Fougères mâle et femelle, Millet diffus...

Bois de Vezin :

La végétation est assez typique des plateaux calcaires (aubépine, cornouiller sanguin, églantier, brachypode des bois, sceau de salomon, viorne lantane, daphné à feuilles de laurier, mélique penchée, mercuriale pérenne, aspérule odorante...).

La répartition actuelle des essences forestières est indiquée en page de couverture.

A l'étage dominant, le Hêtre est associé aux chênes (sessile et pédonculé intimement mélangés), et aux autres feuillus.

Les proportions sont les suivantes selon les cantons (estimations) :

	Chêne sessile	Chêne pédonculé
Bois la Roue	60	40
Bois de Vezin	30	70
La Lairesse	70	30

Les chênes sont susceptibles de donner de très beaux produits sur stations à sols fertiles et profonds. Ces essences sont très sensibles à la concurrence, notamment dans le jeune âge, ce qui nécessite des interventions pour les maintenir en mélange. Ils sont de qualité plus moyenne (roulure, gourmands, picots...) sur stations moins fertiles, voire même médiocre sur sols superficiels de rebords de plateau.

Les peuplements comportent fréquemment des feuillus précieux (surtout représentés par les Erables sycomore et Plane, puis le Merisier) mais aussi des feuillus divers (Charme, Erable champêtre, Tilleul...). Ces derniers sont parfois abondants dans le taillis et le sous-étage. Le Merisier trouve des conditions optimales sur sols profonds mais donne des produits corrects sur stations plus limitantes dans l'étage dominant. Les morts-bois calcicoles sont assez abondants.

Le Frêne est envahissant dans certaines régénérations naturelles, mais il constitue un véritable relais de production et participe au maintien de l'ambiance forestière. Il donne de très bons résultats sur versants bien drainés et sur sols frais.

L'Erable sycomore se régénère aisément, étant peu exigeant en lumière dans son jeune âge. Il fournit généralement des sujets de qualité ayant une croissance rapide.

L'Erable champêtre et l'Alisier blanc subissent moins de concurrence sur stations plus sèches, mais ils sont de qualité hétérogène.

L'Alisier torminal a une croissance lente et est souvent concurrencé.

Le Charme joue un rôle cultural essentiel, il disparaît sur versant à ensoleillement marqué. Sur les autres stations, il est souvent abondant.

Le Tilleul donne des résultats mitigés.

1.5. Description des peuplements forestiers

La définition des types de peuplements repose la typologie des peuplements "Plateaux Calcaires" de 2004.

Un maillage systématique de placettes temporaires a été établi à 2 points/ha. Les peuplements adultes ont été décrits à l'aide d'un inventaire relascopique.

* *PB* : Petits Bois (tiges de 17,5 cm à 27,5 cm)
BM : Bois Moyens (tiges de 27,5 cm à 47,5 cm)
GB : Gros Bois (à partir de 47,5 cm)

p : pauvre en perches et Petits Bois d'avenir
r : riche en perches et Petits Bois d'avenir

CGB : Clair à Gros Bois

Les types de structures de peuplements rencontrés dans la forêt sont :

Bois la Roue :

Code	Description	% des placettes échantillonnées
12	Peuplement à Petits bois avec Bois Moyens	6
21p	Peuplement à Bois Moyens avec Petits Bois	9
22p	Peuplement à Bois Moyens	7
23p	Peuplement à Bois Moyens avec Gros Bois	9
31p	Peuplement à Gros Bois avec Petits Bois	9
32p	Peuplement à Gros Bois avec Bois Moyens	12
33p	Peuplement à Gros Bois	11
51p	Peuplement Irrégulier à Petits Bois	10
52p	Peuplement Irrégulier à Bois Moyens	12
53p	Peuplement Irrégulier à Gros Bois	15
		100

Les peuplements à Gros Bois sont majoritaires sur ce canton. Le Hêtre est dominant, mais les chênes se retrouvent en mélange assez fréquemment. Les Feuillus précieux sont importants au sein des peuplements. Les essences sont désormais très mélangées. Dans certaines plages les Feuillus divers dominant complètement. L'extraction progressive des gros sujets a tendance à irrégulariser les peuplements mais a aussi appauvri certaines parcelles.

G m ² /ha	Volume m ³ / ha	% des placettes échantillonnées
< 6 m ² / ha	< 80 m ³ / ha	8
entre 7 et 14 m² / ha	entre 80 m³ et 150 m³ / ha	41
entre 15 et 19 m ² / ha	entre 160 et 220 m ³ / ha	38
> 19 m ² / ha	> 220 m ³ / ha	13
		100

Le capital est satisfaisant, le canton comporte encore des Gros Bois de qualité.
 Le taillis est relativement important et exploitable (diamètre intéressant).

Bois de Vezin :

Code	Description	% des placettes échantillonnées
12	Peuplement à Petits bois avec Bois Moyens	8
21p*	Peuplement à Bois Moyens avec Petits Bois	5
22p	Peuplement à Bois Moyens	8
23p	Peuplement à Bois Moyens avec Gros Bois	9
31p	Peuplement à Gros Bois avec Petits Bois	12
32p	Peuplement à Gros Bois avec Bois Moyens	16
33p	Peuplement à Gros Bois	20
51p	Peuplement Irrégulier à Petits Bois	5
52p	Peuplement Irrégulier à Bois Moyens	9
523	Peuplement Irrégulier à Gros Bois	8
		100

Les peuplements à Gros Bois avec Bois Moyens sont nettement majoritaires sur ce canton. Le Hêtre domine largement, mais les feuillus divers sont de plus en plus concurrentiels. Les catégories de bois sont fréquemment intimement mêlées. Or la plupart du temps, les perches et les Petits Bois sont dominés par les Feuillus Divers ou par des chênes de qualité médiocre. Les Feuillus précieux sont disséminés au sein des peuplements.

Les trouées sur stations fertiles sont progressivement colonisées par l'Erable sycomore, le Frêne et bien sûr le Hêtre. Mais sur les stations plus moyennes, les morts-bois sont abondants et gênent la dynamique des semis naturels.

G m ² /ha	Volume m ³ / ha	% des placettes échantillonnées
< 6 m ² / ha	< 80 m ³ / ha	5
entre 7 et 14 m ² / ha	entre 80 m ³ et 150 m ³ / ha	34
entre 15 et 19 m² / ha	entre 160 et 220 m³ / ha	37
> 19 m ² / ha	> 220 m ³ / ha	24
		100

Le capital est correct. Les récoltes à venir devront être plus légères.
Le taillis est relativement faible.

La Lairesse :

Code	Description	% des placettes échantillonnées
11	Peuplement à Petits Bois	2
22p	Peuplement à Bois Moyens	3
23p	Peuplement à Bois Moyens avec Gros Bois	13
31p	Peuplement à Gros Bois avec Petits Bois	14
32p	Peuplement à Gros Bois avec Bois Moyens	4
33p	Peuplement à Gros Bois	25
51p	Peuplement Irrégulier à Petits Bois	19
52p	Peuplement Irrégulier à Bois Moyens	14
CGB	Clair à Gros Bois	6
		100

Les Gros Bois sont encore dominants, mais les bouquets de Bois Moyens sont importants.

La richesse des peuplements se décompose comme ceci :

G m ² /ha	Volume m ³ / ha	% des placettes échantillonnées
< 6 m ² / ha	< 80 m ³ / ha	12
entre 7 et 14 m ² / ha	entre 80 m ³ et 150 m ³ / ha	58
entre 15 et 19 m ² / ha	entre 160 et 220 m ³ / ha	24
> 19 m ² / ha	> 220 m ³ / ha	6
		100

Le capital est désormais réduit, les Très Gros Bois et Gros Bois sont extraits peu à peu. Certaines parcelles ne sont plus viables et seront régénérées.

Familles sylvicoles : (d'après la typologie des plateaux calcaires)

Description	Surface (ha)	% de surface
Jeune Peuplement (0 - 30 ans)	61,94	19
Peuplement en Croissance Active	17,87	5
Peuplement Irrégulier	67,83	20
Peuplement Clair	10,34	3
Peuplement en Maturation	99,79	30
Peuplement mûr pauvre en perches	77,64	23
	334,80	100

(voir cartes n° 6 : composition et n° 7 : familles sylvicoles et n° 8 : capital)

Tableau : répartition des jeunes peuplements par classes d'âge (surfaces en ha).

Classes d'âge		Essences						
		Chêne	Hêtre	Hêtre +Autres Feuillus	Epicéa commun	Mixte	Très mélangé	TOTAL
0 - 30 ans	H < 3 m			6,43			6,45	12,88
	H = 3 à 6 m		0,84	4,44				5,28
	H = 3 à 12 m			10,71				10,71
	H = 6 à 12 m		8,64	8,24				16,88
	H > 12 m		3,24	3,94				7,18
30 – 60 ans				7,69	1,32			9,01
TOTAL			12,72	33,76	7,69	1,31	6,45	61,94

Les jeunes peuplements ont fait l'objet d'une description à l'avancement et les peuplements en cours de régénération ont fait l'objet d'un inventaire en pied à pied.

Commentaires :

L'effort de renouvellement des peuplements a été correct (19 %) : nombreuses plantations suite à l'ouragan de 1984 et quelques régénérations naturelles, on observe donc différentes classes de hauteurs ;

* hauteurs entre 0 et 3 m : parcelles 38p, 39p, 40p, 45p et 46p (en général les semis naturels sont bienvenus).

* hauteurs entre 3 et 6 m : parcelles 20p (plantation dominée par le Hêtre) et 29 p (régénération naturelle de qualité).

* hauteurs entre 3 et 12 m : parcelles 37p, 38p, 39p et 40p (reboisements).

* hauteurs entre 6 et 12 m : parcelles 23p, 25p, 27p, 28p, 29p, 32p, 33p, 34p, 39p et 44p (il s'agit de plantations de Hêtre à forte densité, on observe des problèmes de conformité (branchaisons basses, fourchaisons...). Le Frêne a parfois colonisé des plages entières. Et les cloisonnements sont fréquemment colonisés par les feuillus précieux (Erable sycomore, Merisier...) de bonne conformité.

* hauteurs entre 0 et 12 m : parcelles 21p, 22p, 26p, 28p, 36p, 37p, 43p (il s'agit de trouées ont étéensemencées suite à la tempête de 1984).

* hauteurs supérieures à 12 m : parcelle 8 (plantations) et 35p (jeune futaie bienvenante).

La description précise des jeunes peuplements est annexée (n°2)

En ce qui concerne les peuplements adultes :

29% de la surface est constituée par des peuplements comportant des Gros Bois majoritaires (peuplements en maturation). **Il y a un donc un potentiel de production élevé sur le massif.**

24% de la surface est fortement dominée par les Gros Bois, généralement dans un **état sanitaire inquiétant** (peuplement mûr).

20% de la surface comporte des peuplements ayant une structure plutôt irrégulière avec une grande diversité d'essences. Peuplements répartis de manière hétérogène sur le massif. Les perches sont fréquemment des Feuillus divers (Charme, Tilleul...) mais aussi des Feuillus précieux (Erable sycomore, Alisier torminal, Merisier...).

5% de la surface comporte des peuplements ayant une prédominance de Bois Moyens avec des Petits Bois, relativement bien conformés et vigoureux (peuplements en croissance active). **Les éclaircies dynamiques dans ces peuplements donneront de bons résultats (croissance améliorée des tiges de qualité).** Les résineux entrent dans cette catégorie de bois. Les plantations résineuses (majoritairement en épicéas) donnent des résultats corrects (parcelle 15). Ils sont concurrencés par les feuillus et disparaissent progressivement en parcelle 3.

3% de la surface est occupée par des peuplements ayant une prédominance de Bois Moyens avec des Petits Bois, à capital plus limité (chablis, scolytes...).

Peuplements mitraillés : quelques traces (parcelles 4, 9, 37 à 40, 46...)

Peuplement classé : aucun

Il existe malgré tout de belles pièces de feuillus précieux (Erable sycomore et Merisier essentiellement).

Etat sanitaire :

Les attaques de scolytes sont fréquentes sur le Hêtre et les résineux.

Le dépérissement des hêtres a été accentué en 2002 et l' Erable sycomore a également montré des signes de dépérissements (ce qui a nécessité l'appui du DSF).

On a pu remarquer une défoliation importante des chênes, des charmes, et des merisiers (suite à des attaques de géométrides) au printemps 2005.

L'état sanitaire du hêtre est globalement inquiétant sur le massif. Les arbres âgés sont très fragilisés.

Conclusion :

Les coups de vent successifs ont ouvert les peuplements. L'extraction progressive des Très Gros Bois a également accentué ce phénomène. Mais ces trouées sont rapidement colonisées par des essences pionnières telles que l'Erable sycomore, le Frêne et bien sûr le Hêtre.

Les peuplements présentent donc des types de structure très diverses.

1.6. Peuplements naturels

Tableau des peuplements naturels et semi-naturels :

Synthèse	Non semi-naturels	Semi-naturels	Total
Surface (ha)	28,71	306,09	334,80
Proportion (%)	9	91	100

Les peuplements Non Semi-naturels sont constitués des plantations par bandes de hêtres (majoritairement effectuées après 1984), mais aussi des peuplements résineux à dominance d'épicéas communs (reboisements des années 1970).

voir carte n° 9 : des peuplements naturels

1.7. Faune sauvage

Parmi le grand gibier, le chevreuil est abondant, le sanglier présent et le cerf absent.

Les petits vertébrés habituels de Lorraine sont présents : renard, blaireau, autres petits mammifères (martre, hérisson, écureuil...), micro-mammifères (mulots, musaraignes...), oiseaux (buse, pics, geai...).

Les niveaux de population de ces animaux sont en adéquation avec le milieu forestier.

L'état sanitaire connu de ces populations est normal.

Les observations de rapaces, de pics ou autres espèces d'oiseaux sont fréquentes en forêt. De vieux arbres, secs ou creux sont susceptibles d'abriter des espèces intéressantes. Des nids de Milan noir ont été observés en parcelle 1.

Il n'est pas rare de rencontrer des bécasses en période hivernale.

A noter la présence du chat sauvage.

1.8. Risques

Le milieu n'est pas sujet à des risques particuliers.

2. Analyse des besoins économiques et sociaux

2.1. Production ligneuse

Essence	Catégorie / qualité	Prix moyen (vente sur pied)* en 2006 (€/m ³)
Chêne	25 et –	8
	30 / 45	35
	50 et +	80
Hêtre	25 et –	8
	30 / 35	25
	40 et +	60
Frêne	25 et –	8
	30 et +	60
Erable	25 et –	8
	30 et +	80
Merisier	25 et –	8
	30 et +	100
Autres Feuillus	20 et –	8
	25 et +	30
Epicéa commun	20 et –	4
	25 et +	18

L'affouage vrai n'est plus pratiqué, mais le bois de chauffage est vendu sous la forme de cessions de menus produits.

Le volume destiné à approvisionner les habitants devra être fixé annuellement et ne devra pas être dépassé.

La récolte de bois au cours de l'aménagement qui s'achève a été de **1240 m³** par an.

Les produits accidentels (chablis) représentent **32 %** de ce volume, ce qui est loin d'être négligeable.

Mode de vente : bois délivrés, façonnés et bois sur pied.

Il est important de souligner les difficultés d'exploitation dans les pentes (surcoûts).

Tableau récapitulatif :

Essence	Qualité des bois / Observations générales
Chêne	Le traitement passé en taillis sous futaie a hélas dégradé des tiges (gourmands, brogues...). La roulure est assez fréquente. Quelques belles bille de pied (tranchage, merrains...) Nombreux défauts apparents (brognes...)
Hêtre	Le Hêtre donne des produits de qualité et fournit un bois de chauffage apprécié Les accroissements sont généralement forts (bois peu nerveux) Le cœur rouge est assez fréquent Billes de pied pouvant bien se négocier (déroulage, tranchage...)
Frêne	Arbres de fortes dimensions donnant de bons résultats Belle rectitude
Erable sycomore	Beaux produits
Erable champêtre	Produits médiocres (cannelés, branchus...)
Alisier torminal	Beaux sujets isolés (billes courtes)
Merisier	Produits corrects. Belle rectitude en général
Tilleul	Produits médiocres
Charme	Qualité mitigée - quelques grumes de qualité Bois de chauffage apprécié
Epicéa commun	Produits corrects

2.2. Autres productions

Ramassage habituel de champignons.

Il n'y a pas de droit d'usage particulier sur la forêt.

Concessions :

Baraque de chasse en parcelle 8 dit « le wagon » : concession échue, celle-ci est en cours de renouvellement (location à l'amiable et à titre gratuit) pour l'A.C.C.A.

voir carte n° 10 : équipements et concessions

2.3 Activités cynégétiques

Lot	Adjudicataire	Bail	Montant annuel (€)	Chevreuil Saison 2007 - 2008	
				Attributions	Réalisations
Toute la forêt	ACCA de Charency-Vezin	2008 - 2017	2958	18	18

Les prélèvements en sangliers sont irréguliers selon les saisons. A noter la proximité des massifs belges (très giboyeux) ; dégâts dans les cultures possibles (Cf chapitre 1.7).

Les populations de chevreuil doivent être suivies avec attention pour éviter trop de dégâts forestiers (abrouissements, frottis...).

Les collisions d'animaux avec des véhicules ne sont pas rares.

Prélèvements de renards à noter.

2.4 Accueil du public

Cette forêt connaît une fréquentation rurale et à caractère local.

On observe une hausse de la fréquentation (promeneurs, randonneurs, VTT, GR...). 1 club de marche en activité.

Les nuisances occasionnées par les engins motorisés (4x4, motos...) sont de plus en plus dommageables.

2.5 Paysages

Les différents axes routiers longeant la forêt induisent une vision rapide de la forêt, mais ne sont pas à négliger.

L'ouragan de 1984 a fortement bouleversé les peuplements du Bois de Vezin avec des fortes sensibilités paysagères notamment depuis les axes routiers. Face à l'ampleur du désastre, des subventions (fonds spéciaux) ont été octroyées et des reboisements ont été effectués.

Mais on peut regretter que pour réaliser ces plantations, des bouquets relictuels ou des lisières furent supprimées. On a donc fortement artificialisé le milieu naturel (lignes de plants, cloisonnements, parcelles rectilignes...) ce qui a heurté (et choque d'ailleurs toujours le grand public). Ces effets néfastes disparaissent difficilement, même après une vingtaine d'années ces lignes s'estompent progressivement. En sachant bien entendu que lors du 1^{er} passage en coupe, le risque de nuire au paysage (réouverture de cloisonnement dans le sens dans la pente) est de nouveau important. On va donc chercher peu à peu à estomper ces effets (en intégrant progressivement ces peuplements avec les peuplements voisins). Aucun cloisonnement ne sera ouvert perpendiculairement aux voies fréquentées. L'ensemble des interventions sylvicoles doit améliorer la qualité paysagère (on insistera sur le mélange d'essences, le maintien d'essences spontanées dans les cloisonnements).

D'ailleurs, avec un peu de recul on peut ajouter que les reboisements en plein ne sont pas un succès. Avec les connaissances actuelles on miserait sur une colonisation naturelle et le retour à une ambiance forestière.

Les parcelles 16 à 20 sont très sensibles, les lisières doivent être diversifiées, étagées.

Les parcelles 44, 45 et 46 à dominance de Gros Bois étaient classés en régénération, on peut le regretter, ces ouvertures sont très visibles. Il faut à tout prix maintenir des bouquets. Les pistes réouvertes dans pentes sont également très visibles, il faudra attendre plusieurs années avant la végétation puisse les dissimuler.

(voir carte n° 11 : sensibilités paysagères)

2.6 Richesses culturelles

On recense des vestiges de la ligne Maginot, des tranchées et fossés en parcelle 46.

2.7 Sujétions diverses, statuts et règlements pour la protection du milieu se superposant au régime forestier

A noter la présence des E.N.S. de la côte d'Urbule et du Dorlon. La forêt n'est pas concernée par un périmètre de protection de captages.

2.8 Activités piscicoles et pastorales

Le Dorlon est un cours d'eau de 1^{ère} catégorie, très apprécié par les pêcheurs. Il doit à tout prix être préservé.

Les pelouses calcaires situées au Sud/Ouest du Bois la Roue sont gérées par le Conservatoire des Sites Lorrains (bail emphytéotique signé avec la commune de Charency-Vezin).

3 ...Gestion passée

2.1. Traitements sylvicoles

3.3.1 Traitements antérieurs

La connaissance des aménagements et traitements antérieurs permet de mieux comprendre l'état actuel de la forêt.

Période d'application	Nature de l'acte	Surface concernée (ha)	Traitements appliqués
-	Arrêt du conseil Royal des Finances et Commerce de Lorraine du 18 février 1727		Opposition du quart en réserve et surplus de forêt en 25 coupes exploitées tous les 25 ans
-	Décret du 18 août 1988 Décret du 1 ^{er} Juin 1924		Division du quart en réserves en 15 coupons Révolution passée à 30 ans
1956-1983	-	323,52	Conversion en futaie régulière par la méthode de l'affectation unique
1987-2010	Arrêté ministériel du 7 août 1989	330,37	Conversion en Futaie Régulière à Groupe de Régénération Elargi

L'ancien aménagement (1956-1983) évoquait déjà à l'époque un renouvellement insuffisant et une récolte importante de produits accidentels.

Des parcelles ont été ravagées par les deux guerres.

3.3.2 Dernier aménagement forestier

Le dernier aménagement forestier est celui qui vient d'arriver à échéance. Il est intéressant de comparer ce qui était prévu à l'époque et ce qui a été réalisé. En effet, le gestionnaire suit l'aménagement prévu mais s'adapte néanmoins au mieux à l'évolution des peuplements et des besoins. Des divergences sont donc possibles.

3.3.2.1 Caractéristiques du dernier aménagement forestier

Arrêté ministériel du 7 août 1989
Durée d'application prévue : 24 ans

Traitement Méthode	Surface à Régénérer (ha)	Parcelles à régénérer	Prévisions de récoltes (en m ³ commerciaux / an)			
			Régé.	Amel.	Prépa.	Total
Conversion en futaie régulière avec un groupe strict	95,21	1,20,23a,25a,27a,28,29,32,33a,35a,37,38,39,40,43,44,45 et 46	900	240	328	1428
	95,21 ha		63 %	17 %	20 %	100 %

Les récoltes prévues correspondaient à 4,28 m³/ha/an.

3.3.2.2 Application de l'aménagement forestier

Durée de l'application effective : 19 ans

Volumes récoltés (en m ³ commerciaux / an)					
Régé.	Amél.	Prépa.	Sous-total	P. accident.	Total
370	263	207	840	400	1240
37	21	16	68	32	100
%	%	%	%	%	%

Soit 3,71 m³/ha/an

L'aménagement a fait l'objet d'une révision anticipée, suite à l'observation de nombreux dépérissements entraînant des coupes sanitaires importantes.

3.3.2.3 Répartition et avancement des surfaces régénérées par essence

Le suivi de la régénération est important : il s'agit d'éviter que la forêt ne vieillisse petit à petit en veillant à ce que suffisamment de jeunes peuplements prennent le relais, ou inversement.

(voir fiche A50j bis)

Parcelles	Essences				Total (ha)	Régénération	
	Hêtre	Feuillus divers	Feuillus précieux	Frêne		Naturelle	Artificielle
8p	40	30	10	20	3,94		X
20p	50	20	15	15	0,84		X
21p	45	20	5	30	0,37	X	
22p	35	30	5	30	0,64	X	
23p	60	20		20	1,18		X
25p	40	30	5	25	1,23		X
26p	40	15	15	30	2,43	X	
27p	30	30	10	30	1,10		X
28p	35	30	15	20	1,14	X	
28p	50	25	5	20	2,84		X
29p	50	30	10	10	4,44	X	
29p	30	30	10	30	1,01		X
32p	40	30	10	20	0,67		X
32p	50	35	5	10	3,12		X
33p	35	25	10	30	1,34		X
34p	40	30	10	10	0,62		X
35p	35	20	10	35	0,94		X
35p	60	20	10	10	3,24	X	
36	40	25	15	20	0,40	X	
37p	40	25	15	20	0,68	X	
37p	50	20	10	20	3,04		X
38p	55	30	5	10	1,63		
38p	50	20	10	20	4,05		X
39p	45	25	10	20	2,69	X	
39p	55	20	5	20	2,10		X
40p	45	35	5	15	2,13	X	
40p	55	20	5	20	0,23		X
43p	50	30	10	10	3,04		X
44p	70	10	10	10	4,11		X
45p	30	20	30	20	4,40	X	
46p	25	30	25	20	2,05	X	
					Total		
					61,64		

3.3.2.4 Conclusion

Les parcelles détruites par la tempête de 1984 étaient les suivantes : 20p, 23a, 25a, 27a, 28p, 29p, 32, 33a, 35a, 37p, 38p, 39p, 40p et 43p) et ont fait l'objet de reboisements en 1987. Des plantations ont été effectuées, donnent des résultats mitigés (branchaisons...), et ont un fort impact paysager... Les cloisonnements sont parfois envahis par des feuillus précieux de qualité (semis naturels).

Les parcelles à régénérer naturellement étaient les suivantes : parcelles 1, 20p, 28p, 29p, 32, 37p, 38p, 39p, 40p, 44, 45 et 46. Seule la parcelle 29 a été totalement terminée, les parcelles 37 à 40 ont été bien avancées, mais les autres parcelles sont peu ou tout juste entamées.

L'ancien groupe de Préparation (16 parcelles) était très important, et n'a pas encouragé une gestion suffisamment dynamique (succession des récoltes de produits accidentels).

Les trouées sur sols carbonatés sont progressivement colonisées par l'Erable sycomore, le Frêne et bien sûr le Hêtre. Mais les dynamiques naturelles diffèrent malgré tout selon la situation géographique. Sur les plateaux limoneux, une essence forestière comme le Bouleau se retrouve fréquemment en accompagnement. Sur les versants Nord, le Tilleul et le Frêne concurrencent le Hêtre. Le Charme et l'Erable champêtre affectionnent quant à eux les versants plus secs.

Les cloisonnements d'exploitation sont ouverts progressivement dans les parcelles (ils assurent une protection des sols et des tiges d'élite).

Un travail dans le taillis a débuté afin d'abaisser sa concurrence vis-à-vis des perches de qualité.

3.4 ...Traitements des autres éléments du milieu naturel

Sans objet

3.5 ...Etats des limites

Désignation	Longueur (m)
Limites matérialisées ou bornées	14700
Limites naturelles ou assimilées	900
Tronçons litigieux à borner, reborner ou matérialiser	3600
TOTAL	19200

Le périmètre est constitué de bornes et de fossés en bon état.

Les tronçons litigieux apparaissent au Sud des parcelles 17 à 20 mais également 36 à 42. Le périmètre est aussi difficilement visible en parcelles 47 et 48.

Il existe des bois privés au Sud du massif du Bois La Roue (pouvant entraîner des litiges).

3.6 ...Etats des équipements

	Réseau du domaine public (km)	Réseau du domaine privé (km)	Longueur totale (km)
Routes revêtues		0,5	0,5
Routes empierrées		1,8	1,8
Routes en terrain naturel		1,9	1,9
Pistes		4,5	4,5

Longueur totale des routes : 3,2 Km
soit : 0,96 km/100 ha

Etat du réseau routier : des efforts importants ont été réalisés pour améliorer la desserte, celle-ci est désormais correcte, mais toujours insuffisante localement.

A la suite de la tempête de 1984, un programme de reconstitution du réseau routier a été mis en place.

Bois la Roue :

L'accès au Bois la Roue s'effectue par la ferme d'Urbule (partie plateau).

La route forestière du Bois la Roue a été empierrée sur 1,28 kilomètres en 1990. Des empièrrements ponctuels sont effectués régulièrement.

La création d'un dépôt en 1996 (au niveau des parcelles 17 et 18) est apparemment insuffisant et devra être amélioré. La commune a toujours la possibilité de stocker les bois temporairement sur ses terres cultivées (en location) situées en bordure de la Départementale 29.

Les pistes sont à améliorer en parcelles 12 et 15.

Un empièrrement de la ligne entre les parcelles 5 et 6 a eu lieu en 2004.

Bois de Vezin :

On assiste en 1987 à la création de la route empierrée (qui permet la desserte des parcelles 35, 38, 39 et 40). Ainsi que de la route forestière en terrain naturel (au niveau des parcelles 21 à 34 et 23 à 35).

En 1990 : empièrrement de la route forestière des parcelles 29 à 34 (un tronçon est même revêtu).

Un entretien des pistes en parcelle 42 a eu lieu en 2005.

Il existe une autorisation de passage pour desservir la parcelle 41.

Des pistes (subventionnées) ont été créées dans le bois de Vezin. Des places de dépôts et retournement ont été aménagées, mais elles doivent être rechargées en matériaux.

Bois de la Lairesse :

La route départementale longe les parcelles 44 à 46. La sortie des bois est encore trop dangereuse.

En 1998 : des pistes ont été créées mais la place de dépôt et de retournement n'est pas suffisante et pas assez portante.

Les accès en terrain naturel ne peuvent pas actuellement être empruntés par des grumiers.

voir carte n° 10 : équipements

Equipements cynégétiques : miradors

Equipements d'accueil du public : aucun

Pour mémoire :

Equipements piscicoles : néant.

Equipements pastoraux : néant.

Equipements contre les risques naturels : néant.

Equipements de protection contre les risques d'incendie : néant.

Equipements divers : néant.

Equipements destinés à l'observation ou à la recherche : néant.

4 Synthèses : objectifs, zonages, principaux choix

Durée d'application de l'aménagement forestier : 15 ans, de 2008 à 2022

4.1 Exposé concis des enjeux posés et des actions retenues

Enjeux / Constats	Actions
<ul style="list-style-type: none"> * Présence de peuplements mûrs * Léger déficit de jeunes peuplements 	<ul style="list-style-type: none"> * Poursuivre les efforts en matière de travaux sylvicoles (diversité...) et de renouvellement * Maintien sur certaines parcelles d'une sylviculture régulière (coupes progressives...)
<ul style="list-style-type: none"> * Forte proportion de Gros Bois arrivés à maturité disséminés sur la forêt 	<ul style="list-style-type: none"> * Récolte des arbres avant dépréciation de la qualité (Hêtre) et capitalisation sur d'autres (Chêne de qualité)
<ul style="list-style-type: none"> * Présence de jeunes futaies 	<ul style="list-style-type: none"> * Repérer les tiges de qualité * Eclaircie dynamique à leur profit * Bonne gestion du sous-étage (élagage naturel...)
<ul style="list-style-type: none"> * Adaptation des essences forestières 	<ul style="list-style-type: none"> * Accroître la distinction entre Chêne sessile et Chêne pédonculé
<ul style="list-style-type: none"> * Qualité des bois très hétérogène * Bois de bonne réputation * Forte demande en bois de chauffage 	<ul style="list-style-type: none"> * Regrouper les lots homogènes * Trier les produits * Approvisionner les habitants sans aller au delà des prévisions
<ul style="list-style-type: none"> * Peuplements hétérogènes (mûr, maturation, et présence de trouées...) 	<ul style="list-style-type: none"> * Choix d'un traitement sylvicole permettant de gérer au mieux les peuplements actuels. * Pas de sacrifice d'exploitabilité acceptable
<ul style="list-style-type: none"> * Sols sensibles au compactage en profondeur 	<ul style="list-style-type: none"> * Débarder sur sols ressuyés * Cloisonnements à poursuivre
<ul style="list-style-type: none"> * Problème de stockage des bois * Effort réalisé par le propriétaire 	<ul style="list-style-type: none"> * Amélioration de la desserte * Entretien ponctuels de la desserte à prévoir
<ul style="list-style-type: none"> * Populations de chevreuils et sangliers fluctuantes 	<ul style="list-style-type: none"> * Être attentif aux dégâts et adapter les plans de chasse si besoin
<ul style="list-style-type: none"> * Enjeux paysagers importants 	<ul style="list-style-type: none"> * Intégrer les actions sylvicoles dans le paysage
<ul style="list-style-type: none"> * Maintien de la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> * Arbres creux, sénescents, secs à conserver. * Station à éboulis à protéger * Bordures de ruisseaux à préserver

4.2 Définition des objectifs principaux - Division de la forêt en séries

La forêt formera une série unique. Elle aura un objectif de production de bois tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages.

4.3 Décisions fondamentales (relatives à la série unique)

4.3.1 Modes de traitement

La forêt sera traitée en conversion en futaie irrégulière avec un groupe régulier (issu de la conversion de l'aménagement passé).

4.3.1.1 Essences objectif et critères d'exploitabilité

Pour une station ou un groupe stationnel, il est fréquent que plusieurs essences puissent convenir. Il est utile, parmi toutes celles-ci, de déterminer celle que l'on souhaite favoriser : on l'appelle alors "essence objectif". Ceci ne veut pas dire que l'on compte éliminer les autres, mais simplement que l'on va veiller plus particulièrement sur son bon développement

Stations concernées	Essences Principales Objectifs	Essences secondaires associées	Surface		Optimum d'exploitabilité de l'essence principale	
			ha	%	Age	Diamètre (cm)
PMA	Chêne sessile	Hêtre, Merisier, Fruitiers, Frêne, Erable sycomore	150,26	45,5	180	65-70
BV -CFV- FEV	Frêne	Erable sycomore Chêne pédonculé	19,73	6	70	50-55
VNE -VTE	Erable sycomore	Hêtre	16,91	5	100	50
PM -VMX	Hêtre	Alisier torminal, Erable sycomore, Feuillus divers	29,77	9	110	60
PN-VM	Hêtre	Chêne sessile – Merisier – Fruitiers –Frêne – Erable sycomore – Alisier torminal	118,13	34,5	100	65
			334,80	100		

voir carte n° 4 : des stations

4.3.1.2 Evolution souhaitée de la composition de la série

Les coupes (en dosant les essences), les plantations, les travaux dans les jeunes peuplements, font évoluer progressivement la composition globale. Le tableau suivant est indicatif : il traduit simplement l'évolution souhaitée.

Essences	Répartition des essences en % de la surface couverte		
	Actuelle	à l'issue de l'aménagement ²	à long terme
Hêtre	38	42	40
Chêne sessile	12	10	15
Chêne pédonculé	5	3	2
Feuillus précieux	11	10	15
Frêne	9	12	14
Feuillus divers	22	21	14
Résineux divers	3	2	0
	100	100	100

voir carte n° 6 : composition

Commentaire :

Les Chênes sessile et pédonculé sont encore bien représentés, ils sont disséminés sur le massif, mais ils peuvent occuper des plages importantes localement.

Même si elles sont très proches sur le plan génétique, les deux espèces de chênes ont un comportement et des exigences écologiques nettement différenciés. Il est essentiel de savoir les distinguer. Le chêne pédonculé est un post-pionnier nomade. Il précède l'installation du chêne sessile et a pu, naturellement ou aidé par l'homme, coloniser ou recoloniser de larges espaces. A l'état isolé ou peu concurrencé, c'est une espèce plastique et rustique, qui s'accommode de pratiquement tous les types de milieux. En revanche, il devient beaucoup plus exigeant en milieu forestier, où il tolère difficilement la concurrence et demande des sols riches et constamment alimentés en eau. Inversement, le chêne sessile est plus social, résiste mieux aux sécheresses estivales et trouve son optimum dans les milieux assez acides. L'inadaptation de l'essence à la station : cas fréquent avec le Chêne pédonculé qui est souvent le plus touché, voire le seul, par des dépérissements. L'aspect général du Chêne pédonculé hors station est d'ailleurs caractéristique avec un net déficit foliaire et un dessèchement des rameaux et branches à la périphérie du houppier.

Le Hêtre est l'essence majoritaire. Son renouvellement ne pose pas de problèmes majeurs. Le Hêtre peut également convenir sur les limons plus épais mais doit être maîtrisé. A long terme sa part devrait augmenter, ce qui semble aisé au regard de sa dynamique.

Le Frêne est à valoriser uniquement sur les stations (importantes à Charency-Vezin) où il est désigné comme essence objectif principal. Sinon, cette essence pionnière ne doit pas être majoritaire mais se trouver davantage en accompagnement tout comme les autres feuillus.

Les Feuillus divers sont essentiels comme essences culturelles, mais leur proportion doit baisser à long terme.

Les Résineux correspondaient par le passé à un véritable besoin. Ils constituaient un bon relais de production. Toutefois, ces résineux ne sont pas souhaitables à long terme.

La proportion des Feuillus précieux doit également augmenter ; leur dynamique naturelle est bonne et laisse de bons espoirs. Les dragons de Merisier souffrent des abrouissements répétés du chevreuil.

² chiffres de l'arrêté d'aménagement forestier

4.3.3 Détermination de l'effort de régénération

L'effort de régénération correspond à la surface de vieux peuplements qu'il faut renouveler (par plantation ou par "régénération naturelle"). Cela dépend de deux facteurs essentiels : d'une part l'état actuel des peuplements (âge, état sanitaire, aptitude éventuelle à bien fructifier etc.), d'autre part l'état général de la forêt. Ce dernier point est relativement simple : il s'agit de doser la surface à régénérer de façon à favoriser un bon équilibre des âges dans la forêt. Cela passe toutefois par quelques calculs, qui sont détaillés en annexe.

Surface à régénérer d'équilibre (Se) = $S \times (d/A)$ Où :

S : Surface pour l'essence objectif considérée

d : Durée de l'aménagement soit 15 ans

A : Age optimal d'exploitabilité

Le Chêne est l'essence objectif sur 150,26 ha avec un âge optimal d'exploitabilité de 180 ans.

Le Hêtre est l'essence objectif sur 29,77 ha avec un âge optimal d'exploitabilité de 110 ans.

Le Hêtre est l'essence objectif sur 118,13 ha avec un âge optimal d'exploitabilité de 100 ans.

L'Erable sycomore est l'essence objectif sur 16,91ha avec un âge optimal d'exploitabilité de 100 ans.

Le Frêne est l'essence objectif sur 19,73 ha avec un âge optimal d'exploitabilité de 70 ans.

La surface d'équilibre (Se) = $150,26 \times (15/180) + 29,77 \times (15/110) + 118,13 \times (15/100) + 16,91 \times (15/100) + 19,73 \times (15/70) = \mathbf{24,05 \text{ ha}}$

C'est la surface des peuplements qui parviennent à l'âge d'exploitabilité pendant la durée d'aménagement forestier si la série est équilibrée. C'est encore la surface qu'il faudrait régénérer pendant l'aménagement forestier pour parvenir le plus vite possible à l'équilibre des classes d'âges dans une série qui n'est pas à l'équilibre.

Effort de régénération retenu (Sr) : 24,19 ha dans un groupe de régénération de 38,09 ha.

Justification : cette valeur est donc très proche de Se. Le renouvellement de certaines parcelles est inévitable (peuplements surannés).

4.3.4 Méthode de contrôle

Dans le cas de futaie irrégulière par pied d'arbres, le suivi par surface n'est pas possible du fait du caractère diffus du renouvellement. On doit donc imaginer un autre type de contrôle. Ce dernier est généralement réalisé à posteriori et porte sur l'évolution du capital, de la composition, de la structure et éventuellement sur une estimation statistique par échantillonnage de l'installation et de la croissance de semis.

4.3.4.1 Evolution souhaitée de la structure et du capital du groupe

Catégorie de diamètre	Situation actuelle		objectif à long terme	
	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 1	Groupe 2
Perches et petit bois	30	20	15	20
Bois moyens	40	35	30	35
Gros bois et très gros bois	30	45	55	45

Soit par sous-groupe

Sous-groupe Irrégulier	Parcelles concernées	Situation actuelle	objectif à la fin de l'aménagement	objectif à long terme
		G (m ² /ha)	G (m ² /ha)	G (m ² /ha)
1	1-3-4-6-9-10-12-13-15i-23i-25i-27i-31-33i-42-43i	18,5	16	16
2	2-5-7-8i-11-14-16i-17i-18i-20i-21i-22i-24i-26i	14	14	14

voir carte n° 8 : capital

Commentaire :

Groupe 1 : on cherchera à décapitaliser, mais toujours progressivement, la recherche de la régénération n'est primordiale. Dans un premier l'extraction des Très Gros Bois doit avoir lieu, ensuite un prélèvement bien réparti dans toutes les catégories de diamètres doit permettre d'enclencher un traitement en irrégulier.

Groupe 2 : on cherchera à capitaliser, la proportion des Gros Bois et des Très Gros Bois doit diminuer au profit des Bois Moyens mais surtout des Perches et Petits Bois d'avenir.

4.3.1.3 Suivi du renouvellement

Le groupe irrégulier sera traité en conversion en futaie irrégulière par pieds d'arbres et par bouquets, il n'y a donc pas lieu de calculer de surface d'équilibre à régénérer. Aucun équilibre n'est recherché à l'échelle de la parcelle, il convient toutefois de rechercher le maintien d'un capital productif en gros bois et d'assurer le renouvellement progressif au niveau du groupe.

Lors de l'inventaire prochain, on analysera le passage à la futaie par essence. Il devrait atteindre 3 tiges/ha/an pour garantir le renouvellement.

4.3.2 Classement des unités de gestion (parcelles ou sous parcelles)

Groupes	Parcelles	Surface (ha)	G (m ² /ha)	% PB	% BM	% GB
IRREGULIER 1	1	9,25	15,5	30	45	25
	3	10,13	18	35	35	30
	4	9,36	14	40	25	35
	6	9,84	17,5	30	40	30
	9	9,06	20	25	40	35
	10	8,55	14	30	40	30
	12	7,16	17	30	35	35
	13	8,34	19,5	35	45	20
	15i	5,84	19	30	45	25
	23i	3,26	17	20	50	30
	25i	3,76	19	20	45	35
	27i	4,25	20,5	25	45	30
	31	5,01	22,5	15	50	35
	33i	4,28	21	25	40	35
	42	12,48	18	35	40	25
	43i	2,41	17	30	40	30
	47	4,32	13	25	55	20
	Total	117,30				
IRREGULIER 2	2	8,89	16	20	35	45
	5	8,65	14,5	15	40	45
	7	9,04	16	20	30	50
	8i	5,13	13	25	35	40
	11	9,03	15,5	15	40	45
	14	7,40	15	20	45	35
	16i	9,06	14	15	35	50
	17i	8,04	11	15	30	55
	18i	5,55	14,5	15	40	45
	19i	3,11	13	25	35	40
	20i	0,21	13	20	30	50
	21i	6,24	16,5	20	35	45
	22i	3,86	14	15	35	50
	24i	5,14	18,5	15	40	45
	26i	2,23	17	15	35	50
	Total	91,58				

Groupes	Parcelles	Surface (ha)	Autres observations
AMELIORATION 2	15a	1,62	Futaie d'épicéas communs
	35a	3,24	Jeune futaie feuillue
	48	3,92	Futaie d'épicéas communs
	Total	8,78	

Groupes	Parcelles	Surface (ha)	Autres observations
AMELIORATION 3	8a	3,94	Plantations à dominance de Hêtre
	21a	0,37	Jeunes peuplements issus de trouées de la tempête de 1984
	22a	0,64	
	23a	1,18	Reboisements suite à la tempête de 1984
	25a	1,23	
	26a	2,43	Jeunes peuplements issus de trouées de la tempête de 1984
	27a	1,10	Reboisements suite à la tempête de 1984
	28a	3,98	Jeunes peuplements issus de trouées de la tempête de 1984 et plantations
	29a	1,01	Reboisements suite à la tempête de 1984
	32a	3,79	
	33a	1,34	
	34a	0,62	
	35b	0,94	
	36a	0,40	Jeunes peuplements issus de trouées de la tempête de 1984
	37a	3,04	Jeunes peuplements issus de trouées de la tempête de 1984 et plantations
	37b	0,68	
	38a	3,90	Reboisements suite à la tempête de 1984
39a	2,29		
40a	0,39		
43a	3,04		
44a	4,11	Reboisement en plein (Hêtre) de 1986	
Total	40,42		

Groupes	Parcelles	Surface (ha)	Autres observations
JEUNESSE	20j	0,84	Plantations
	29j	4,44	Régénérations naturelles
	38j	2,30	
	39j	4,17	
	40j	1,98	
	45j	4,40	
	46j	2,05	
Total	20,18		

Groupes	Parcelles	Surface (ha)	Volume (m ³ /ha)	Observations
REGENERATION A poursuivre	36r	3,48	80	Peuplements adultes maintenus sur pied autour des reboisements de 1984
	37r	4,91		
	38r	1,18	100	
	46r	8,69		Régénération naturelle bienvenante
A terminer	49	1,51	250	Parcelle résineuse (clairière, et scolytée localement)
	44r	3,90	150	Bois de fortes dimensions Trouées de la tempête de 1999 Etat sanitaire inquiétant
	45r	5,06	90	Régénération naturelle bienvenante
	28r	1,88	40	Très gros Bois restants
	30r	2,66	70	Bouquets de jeunes bois disséminés
	32r	2,00	40	Cônes d'âges très hétérogènes
	34r	2,82	80	
Total	38,09			

Groupes	Parcelles	Surface (ha)	Observations
VIEILLISSEMENT	16v	1,13	Eboulis à scolopendres Essences diversifiées Présence de Gros Bois disséminés ainsi que des perches d'avenir.
	17v	2,31	
	18v	0,47	
	19v	1,88	
	20v	2,94	Bouquet à maintenir dans des parcelles régénérées
	39v	0,63	
	40v	1,62	
	41	3,81	Parcelle très diversifiée – Fort intérêt écologique Proximité d'un ruisseau
Total	14,79		

Groupes	Parcelles	Surface (ha)	Observations
SENESCENCE	21s	0,65	Peuplements très diversifiés en bordure de ruisseau.
	22s	0,34	
	24s	0,45	Présence d'espèces végétales remarquables (ail des ours, scolopendres...)
	26s	0,26	
	30s	0,68	
	34s	1,38	Pentes parfois prononcées
	Total	3,76	
TOTAL GENERAL		334,80	

Les indices donnés aux sous-parcelles correspondent à leur classement. Ex. : "r" pour régénération, "a" pour amélioration, "j" pour jeunesse, « i » pour irrégulier...

(voir carte n° 12 : d'aménagement)

Effort de régénération en fonction des unités de gestion classées dans le groupe de régénération

REGENERATION	Parcelle	Surface (ha)	Volume / ha	Volume estimatif	VPR total	Observations / Préconisations	
A poursuivre	36r	3,48	80	280	170	Extraction progressive du taillis	
	37r	4,91	220	780	510	Récolte progressive des TGB et GB	
	38r	1,18	100	118	70	Profiter de l'ensemencement des trouées	
	46r	8,69	180	1564	890	Maintien d'îlot de jeunes bois	
A terminer	28r	1,88	40	75	80*	Très gros Bois et Gros Bois gênant le bon développement des semis naturels Perches d'avenir présentes	
	30r	2,66	70	186	200*		
	32r	2,00	40	80	90*		
	34r	2,82	80	225	240*	Très gros Bois et Gros Bois gênant le bon développement des semis naturels Bouquet paysager à maintenir	
	44r	3,90	170	585	640*		
	45r	5,06	90	455	480*		Maintien d'îlot de jeunes bois
	49	1,51	200	302	340*		Plantations de chênes et de feuillus précieux après coupe rase
				Total	3710		
				Total/ an	247		

* En tenant compte de l'accroissement

Groupe de régénération						
	Parcelles ou sous parcelles	Surface (ha)	Surface déjà régénérée * (ha)	Surface à régénérer pendant l'aménagement (ha)	Surplus de surface (ha)	Motif majeur ayant déterminé le classement
Régénération déjà entamée et à terminer	28r	1,88	0,70	1,18		Cônes de hauteurs très hétérogènes
	30r	2,66	1,20	1,66		
	32r	2,00	1,15	0,85		
	34r	2,82	1,80	1,02		
	44r	3,90	1,00	2,40	0,50	Bois de très fortes dimensions Semis naturels bienvenants
	45r	5,06	1,20	3,36	0,50	
	49	1,51	-	1,51	-	Épicéas communs clairsemés en bordure de plaine Attaques de scolytes
Régénération déjà entamée et à poursuivre	36r	3,48	-	2,18	1	Peuplement ouvert
	37r	4,91	-	3,85	1,06	
	38r	1,18	-	0,68	0,50	
	46r	8,69	-	5,50	3,19	Bois de très fortes dimensions
Total		38,09	7,05	24,19	6,75	

(*) ou à maintenir en l'état

5 Programme d'actions

5.3 Dispositions concernant le foncier

Le parcellaire est à entretenir (300 € / an).

Les limites de périmètre doivent être entretenues régulièrement (200 € / an).

Il serait judicieux d'acquérir les bois privés situés en bordure du massif communal.

5.4 Programme d'actions relatif à la série unique

5.4.1 Opérations sylvicoles : coupes

5.4.1.1 Programme d'assiette des coupes

Toutes les coupes sont assises par contenance, avec possibilité volume indicative (VPR³).

Le tarif aménagement utilisé en forêt communale de Charency-Vezin est le Schaeffer Rapide n° 16.

a) Coupes de régénération : aperiodiques avec suivi des surfaces régénérées.

Période	Coupe d'ensemencement	Coupe secondaire	Coupe définitive	Volume
2008-2012	36r - 37r - 38r - 44r - 49	46r - 28r - 30r - 32r - 34r - 44r		1500
2013-2017		36r - 37r - 38r - 46r	28r - 30r - 32r - 34r - 44r - 45r - 49	1760
2018-2022		46r		450
			Total	3710
			Total annuel	247

* **Parcelle 49 (1,51 ha)** : on peut procéder à une éclaircie dynamique en 2010, puis à une coupe rase en 2014. Une plantation (à dominance de Chêne sessile) sera effectuée sur cette parcelle à bonnes potentialités (justifiant donc cet investissement).

* **Parcelle 28r, 30r, 32r et 34r** : on pourra procéder à des éclaircies dynamiques uniquement dans les cônes en phase d'expansion.

³ volume présumé réalisable

b) Coupes périodiques

Année	Parcelle	Surface (ha)	Rotation	Groupe	Dernier passage		Observations	VPR / ha	VPR total
2008	1	9.26	9	IRRE1	.	.	Ancien groupe de Régé - 1er passage en irrégulier (par bouquets) - récolte si risque de dépréciation	70	648
	8i	5.13	7	IRRE2	.	2005	Récolte si risque de dépréciation sinon maintien - favoriser les semis et perches d'avenir existantes	30	154
	8a	3.94	6	AMEL3	.	.	Désignation effectuée - éclaircie dynamique	25	99
2009	9	9.06	9	IRRE1	.	1995	1er passage en irrégulier - récolte des arbres mûrs de qualité sinon maintien possible	55	498
	21i	6.24	7	IRRE2	.	2001	1er passage en irrégulier - maintien des GB en bon état sanitaire même si la qualité est moyenne	55	343
	22i	3,86	7	IRRE2	.	2000	1er passage en irrégulier - Désignation des perches et PB d'avenir	50	193
2010	10	8.55	9	IRRE1	1998	2000	1er passage en irrégulier - Désignation des perches et PB d'avenir	45	385
	12	7.16	9	IRRE1		1996	1er passage en irrégulier - Eclaircie au profit des BM de qualité en priorité	55	394
	13	8.34	9	IRRE1	1991	2003	1er passage en irrégulier - Désignation des perches et PB d'avenir	40	334
2011	4	9.36	9	IRRE1	.	1999	1er passage en irrégulier - maintien des GB en bon état sanitaire même si la qualité est moyenne	45	421
	24i	5.39	7	IRRE2	.	1999	1er passage en irrégulier - récolte des arbres mûrs de qualité sinon maintien possible	45	243
	35a	3.24	7	AMEL2	.	2004	2nd passage en coupe - arbres désignés en 2004 - Eclaircie dynamique par le haut	45	146
2012	2	8.89	7	IRRE2	.	2004	1er passage en irrégulier - maintien des GB en bon état sanitaire même si la qualité est moyenne	40	356
	6	9.84	9	IRRE1	1990	2002	1er passage en irrégulier - Désignation des perches et PB d'avenir	45	443
2013	15i	5.84	9	IRRE1	1990	2002	Prélèvement prudent - récolte uniquement si risque de dépréciation	30	175
	21a	0.37	6	AMEL3	.	.	1er passage en coupe après désignation	25	9
	22a	0.64	6	AMEL3	.	.	1er passage en coupe après désignation	25	16
	23a	1.18	6	AMEL3	.	.	1er passage en coupe après désignation	25	29
	23i	3.26	9	IRRE1	1990	2002	Prélèvement prudent - maintien des chênes le plus possible	30	98
	25i	3.76	9	IRRE1	1991	2003	Prélèvement prudent - maintien des chênes le plus possible	30	113
	25a	1.23	6	AMEL3	.	.	1er passage en coupe après désignation	25	30
	26i	2.29	7	IRRE2	1997	2007	1er passage en irrégulier - récolte des arbres mûrs de qualité sinon maintien possible	30	69
	27a	1.1	6	AMEL3	.	.	1er passage en coupe après désignation	25	27
	29a	1.01	6	AMEL3	.	.	1er passage en coupe après désignation	25	25
42	12.48	9	IRRE1	1994	2006	Irrégulier par bouquet - Eclaircie dynamique dans les BM - Récolte des GB gênants - Désignation des perches et PB d'avenir	45	562	
2014	8a	3.94	6	AMEL3	.	2008	2nd passage - favoriser l'installation du sous-étage	25	99
	3	10.13	9	IRRE1	1993	2005	1er passage en irrégulier - Désignation des perches et PB d'avenir - favoriser les chênes si possible	40	405
	15a	1.62	7	AMEL2	.	2007	Eclaircie par le haut	35	57
	26a	2.43	6	AMEL3	.	.	1er passage en coupe après désignation	25	60
	27i	4.25	9	IRRE1	1993	2005	1er passage en irrégulier - maintien des chênes le plus possible	35	149
	28a	3.98	6	AMEL3	.	.	1er passage en coupe après désignation	25	99
	32a	3.79	6	AMEL3	.	.	1er passage en coupe après désignation	25	94
	34a	0.62	6	AMEL3	.	.	1er passage en coupe après désignation	25	15
	36a	0.4	6	AMEL3	.	.	1er passage en coupe après désignation	25	10
	37b	0.68	6	AMEL3	.	.	1er passage en coupe après désignation	25	17
	48	4.05	7	AMEL2	.	.	Eclaircie par le haut	45	182
43a	3.04	6	AMEL3	.	.	1er passage en coupe après désignation	25	76	

2015	8i	5.13	7	IRRE2		2008	Prélèvement prudent - Désignation des perches et PB d'avenir	30	154
	11	9,03	7	IRRE2			Prélèvement prudent - Désignation des perches et PB d'avenir	35	316
	33a	1.34	6	AMEL3	.	.	1er passage en coupe après désignation	35	46
	35b	0.94	6	AMEL3	.	.	1er passage en coupe après désignation	30	28
	41	3.81	12	VIEI	.	1997	Maintien de sujets âgés - Privilégier les essences rares - récolte si bille de haute qualité menacée	20	76
	44a	4,11	6	AMEL3	.	.	1er passage en coupe après désignation	25	102
2016	14	7.4	7	IRRE2	1997	2007	Prélèvement prudent	25	185
	16i	9.06	7	IRRE2	1995	2007	Prélèvement prudent	25	227
	16v	1,13	12	VIEI			Prélèvement léger	15	17
	17i	8.04	7	IRRE2	1992	2004	Prélèvement prudent	25	201
	17v	2,31	12	VIEI			Prélèvement léger	15	34
	18i	5.55	7	IRRE2	1998	2007	Prélèvement prudent	25	139
	18v	0.47	12	VIEI			Prélèvement léger	15	7
	19i	3.11	7	IRRE2	1996	2007	Prélèvement prudent	25	78
	19v	1.88	12	VIEI			Prélèvement léger	15	28
	20i	0.21	7	IRRE2	.	.	Prélèvement prudent	30	6
	20v	2.94	12	VIEI			Prélèvement léger	20	58
	21i	6.24	7	IRRE2	.	2001	2nd passage en irrégulier - maintien des GB en bon état sanitaire même si la qualité est moyenne	35	218
	22i	3,86	7	IRRE2	.	2000	2nd passage en irrégulier	30	115
	31	5.01	9	IRRE1	1994	2006	1er passage en irrégulier	30	150
	33i	4.28	9	IRRE1	.	1998	Privilégier les chênes	50	214
	39v	0.2	12	VIEI	.	.	Maintien de sujets âgés	10	2
	40v	0.95	12	VIEI	.	.	Extraction du taillis gênant	10	10
	47	4.32	9	IRRE1	1991	2003	1er passage en irrégulier	30	130
2017	1	9.26	9	IRRE1	.	2008	Maintenir les hêtres si possible	35	324
	5	8.65	7	IRRE2	.	2005	1er passage en irrégulier	45	389
	7	9.03	7	IRRE2	.	2006	1er passage en irrégulier	45	406
	43i	2.41	9	IRRE1	.	2007		45	108
2018	9	9.06	9	IRRE1	.	2009		35	317
	24i	5.39	7	IRRE2	.	2011		35	189
	35a	3.24	7	AMEL2	.	2004	Eclaircie par le haut - bonne gestion du sous-étage	40	145
2019	2	8.89	7	IRRE2	.	2013	Favoriser les chênes au maximum	35	310
	10	8.55	9	IRRE1	1998	2000	2nd passage en irrégulier	30	256
	12	7.16	9	IRRE1	.	2010	Récolte si risque de dépréciation	35	251
	13	8.34	9	IRRE1	1991	2003	2nd passage en irrégulier	25	208
	21a	0.37	6	AMEL3	.	2013	2nd passage	25	9
	22a	0.64	6	AMEL3	.	2013	2nd passage	25	16
	23a	1.18	6	AMEL3	.	2012	2nd passage en coupe	30	35
	25a	1.23	6	AMEL3	.	2012	2nd passage en coupe	30	37
	27a	1.1	6	AMEL3	.	2012	2nd passage en coupe	30	33
	29a	1.01	6	AMEL3	.	2012	2nd passage en coupe	30	30
	37a	3.04	6	AMEL3	.		1er passage en coupe - désignation à prévoir Détourage des perches si hauteur de bille acquise	20	60
	38a	3.2	6	AMEL3	.			20	64
	39a	1.8	6	AMEL3	.			20	36
	40a	0.45	6	AMEL3	.			20	9
2020	4	9.36	9	IRRE1	.	2011	Récolte si risque de dépréciation	35	328
	8a	3.94	6	AMEL3	.	2014	Eclaircie dynamique	35	137
	26i	2.29	7	IRRE2	.	2013	Prélèvement prudent	25	57
	26a	2.43	6	AMEL3	.	2014	2nd passage en coupe	30	73
	28a	3.98	6	AMEL3	.	2014	2nd passage en coupe	30	119

	32a	3.79	6	AMEL3	.	2014	2nd passage en coupe	30	113
	34a	0.62	6	AMEL3	.	2014	2nd passage en coupe	30	19
	36a	0.4	6	AMEL3	.	2014	2nd passage en coupe	30	12
	37b	0.68	6	AMEL3	.	2014	2nd passage en coupe	30	20
	43a	3.04	6	AMEL3	.	2014	2nd passage en coupe	30	91
2021	6	9.84	9	IRRE1	.	2012	Favoriser les chênes au maximum	35	344
	15a	1.62	7	AMEL2	.	2007	Eclaircie par le haut	50	81
	33a	1.34	6	AMEL3	.	2015	2nd passage en coupe	30	40
	35b	0.94	6	AMEL3	.	2015	2nd passage en coupe	30	28
	44a	4,11	6	AMEL3	.	.	2 nd passage en coupe	30	123
	48	4.05	7	AMEL2	.		Eclaircie par le haut	50	202
2022	11	9,03	7	IRRE2			Prélèvement prudent	25	225
	15i	5.84	9	IRRE1	.	2009	Récolte si risque de dépréciation	30	175
	23i	3.26	9	IRRE1		2013	Récolte si risque de dépréciation	30	98
	25i	3.76	9	IRRE1	.	2013	Récolte si risque de dépréciation	30	113
	42	12.48	9	IRRE1	.	2013	Irrégulier par bouquet	35	437
								Total	15669
								Total annuel	1044

Groupe	rotation moyenne (années)
Amélioration 2	7
Amélioration 3	6
Irrégulier 1	9
Irrégulier 2	7
Viellissement	12

5.4.1.2 Règles de culture

Se référer aux guides de sylviculture régionaux.

Règles particulières de culture :

Irrégulier 1:

Les peuplements sont très hétérogènes, la structure est éloignée de la structure idéale. Les prélèvements s'effectueront donc dans toutes les catégories de bois et seront légèrement supérieurs à l'accroissement. La proportion en Gros Bois de qualité doit augmenter au détriment des Bois Moyens.

Aucun sacrifice d'exploitabilité ne sera accepté. La régénération naturelle qui s'installe n'est provisoirement pas prise en considération.

La gestion du sous-étage sera déterminante, avec un travail dans le charme essentiellement. Un détourage des perches de feuillus précieux peut avoir lieu si la hauteur de bille de pied est suffisante.

Irrégulier 2 :

Les peuplements sont généralement ouverts et comportent des bois de fortes dimensions inégalement répartis. La structure actuelle est relativement proche de la structure idéale. Mais la proportion de Petits Bois est limitée. L'extraction progressive des Très Gros Bois provoque l'apparition de trouées qui se colonisent peu à peu. On ne prélèvera pas plus que l'accroissement.

On recherchera à long terme le Hêtre comme essence objectif, en association aux feuillus précieux. La régénération naturelle devra être diffuse.

Le Chêne sessile devra toujours être privilégié (s'il existe au sein de trouées) sinon sera introduit par voie artificielle.

Un passage en travaux (dégagements, nettoiemnts ou élagages....) peut-être nécessaire et sera fixé 2 à 3 ans après l'exploitation.

En règle générale, l'objectif des coupes à pratiquer durant cet aménagement sera de :

- ouvrir lorsque la topographie le permet des cloisonnements d'exploitation à 25-30 m d'entraxe. Ils serviront à la préservation des arbres restant et de la régénération ainsi qu'à l'organisation des travaux.
- Mener à leur optimum économique toutes les tiges
- Favoriser le développement par détourage des perches et des petits bois de qualité correcte.
- Favoriser un mélange des essences : maintien du mélange existant et recherche du développement d'essences minoritaires mais bien en station, quelles qu'elles soient.
- Ne pas prélever des volumes trop conséquents dans les peuplements vieillissants. La seule présence de semis ne devra en aucun cas constituer une raison à l'enlèvement d'une tige.

Gestion du taillis (même passé précomptable) :

- Issus d'un ancien traitement en taillis sous futaie, la majorité des parcelles présente une forte proportion de taillis, il sera donc nécessaire dans ces parcelles de ramener le charme dans son rôle cultural de dosage de la lumière et de gainage, exception faite de quelques tiges de franc pied de belle qualité.
- Le taillis sera travaillé de façon systématique même s'il ne concurrence pas directement un bois d'avenir pour amener de la lumière au sol et enclencher l'installation de semis.
- Dans les zones très pauvres en réserves, il peut être opportun de réaliser des coupes de taillis à l'emporte-pièce pour accélérer l'installation de la régénération.

On préconise une désignation des tiges d'avenir dans toutes les parcelles classées en irrégulier (il faudra donc être très vigilant lors des exploitations pour les protéger).

Amélioration 2 :

Eclaircie dynamique par le haut. Les cloisonnements d'exploitation doivent être respectueux des paysages. Les tiges les mieux conformées, les plus vigoureuses seront privilégiées.

On privilégie le plus possible les feuillus (toutes essences confondues) qui s'installent.

Amélioration 3 :

Il s'agit du premier passage en coupe durant cet aménagement ; les peuplements sortent de la phase de qualification. Un repérage des tiges d'avenir doit être effectué et un détournage à leur profit avoir lieu dans la foulée. Dès que les billes de pied sont formées et que l'on peut juger de leur qualité, on procède au choix des arbres objectif qui bénéficieront d'éclaircies progressives tout au long de la vie du peuplement.

La désignation d'arbres objectif apporte les garanties suivantes :

- * Un travail permanent au profit des mêmes tiges permettant de capitaliser les gains de croissance sur une longue durée et d'obtenir des houppiers fournis et bien équilibrés et des troncs cylindriques, assurant une croissance régulière et soutenue et limitant le développement des bourgeons dormants sur les tiges.
- * Un choix minutieux des tiges qui bénéficieront de tous les soins, facilitant les martelages ultérieurs et favorisant les éclaircies par le haut qui sont les plus efficaces.
- * Une protection des arbres désignés dont le repérage joue un rôle préventif lors des multiples exploitations.

Les critères principaux :

- * Vigueur et dominance : les arbres les plus gros à l'issue de la phase de qualification ont un avantage sur le diamètre qu'il ne faut pas négliger, un houppier bien développé leur permettant de réagir aux éclaircies rapidement et sans stress générateur de gourmands.
- * La qualité de la bille de pied qui constituera l'essentiel de la valeur lors de la récolte finale.

Lors du 1er passage en coupe, toutes les essences rares seront favorisées au maximum. Une désignation des feuillus précieux est essentielle et un détournage à leur profit peut s'engager si la hauteur de bille est atteinte.

Lors du second passage un complément de tiges pourra être désigné pour atteindre un seuil

minimum (50 tiges / ha).

Un travail dans le peuplement interstitiel est possible si la désignation s'avère insuffisante.

5.4.2 Opérations sylvicoles : travaux

Cf. normes de travaux sylvicoles régionales

Travaux sylvicoles de régénération

Localisation	Surface (ha)	Type de Travaux	Passages Prévisibles	Coût unitaire (€/ha)	Coût Total (€)
44r	3,90	Ouverture de filets sylvicoles + dégagements sylvicoles	2	1000	7800
45r	5,06	Ouverture de filets sylvicoles + dégagements sylvicoles	2	1000	10120
46r	8,69	Ouverture de filets sylvicoles + dégagements sylvicoles	2	1000	17380
49	1,51	Broyage en plein (après coupe rase des résineux)	1	1000	1510
		Engrillagement	1	4000	6040
		Plantation de chêne sessile et feuillus précieux (10-15%) (cloisonnements sylvicoles mis en place) : 1500 plts/ha	1	4500	6795
		Entretien de cloisonnements + Dégagements sylvicoles	3	700	3171
		Entretien de l'engrillagement	2	300	906
28r 30r 32r 34r	1,88 2,66 2,00 2,82	Ouverture de filets sylvicoles + dégagements sylvicoles	2	1000	18720
36r 37r 38r	3,48 4,91 1,18	Ouverture de cloisonnements sylvicoles + dégagement Entretien de cloisonnements sylvicoles + dégagements	1 2	600 700	5742 13398
				TOTAL	91582
				Moyenne	6105

* **Parcelle 44r, 45r et 46r** : ces régénérations sont réalisées sur un versant à forte sensibilité paysagère.

Des cloisonnements rectilignes ouverts dans le sens de la pente ne sont pas souhaitables.

Le choix d'ouvrir des filets de sylviculture est largement suffisant, et préserve la qualité environnementale.

* **Parcelle 49** : un reboisement en plein est préconisé, il s'agit de valoriser le plus possible les stations riches et donc d'y investir. Mais se passe par des travaux plus lourds et plus coûteux.

Une protection contre le gibier est indispensable. L'engrillagement de la parcelle est préféré aux protections individuelles, à condition qu'il fasse l'objet d'un suivi rigoureux dans le temps.

* **Parcelle 28r, 30r, 32r, 34r** : des bouquets de jeunes bois sont déjà repérés. La régénération naturelle s'installe progressivement et est de hauteur hétérogène. Les travaux sylvicoles seront donc très ciblés. Un repérage des tiges d'avenir devra être effectué, et des coupes dynamiques réalisées, si la hauteur de bille requise est atteinte.

Travaux de jeunesse :

Localisation	Surface (ha)	Type de Travaux	Passages Prévisibles	Coût unitaire (€/ha)	Coût Total (€)
20j	0,84	Ouverture de filets de sylviculture + Dégagements sylvicoles	2	1000	1680
29j	4,44	Entretien de cloisonnement + Dégagements	2	700	6216
		Entretien de cloisonnement + Nettoyements	1	1000	4440
38j	2,30	Entretien de cloisonnement + Dégagements	2	700	11830
39j	4,17	Entretien de cloisonnement + Nettoyements	1	1000	8450
40j	1,98				
45j	4,40	Ouverture de filets de sylviculture + Dégagements sylvicoles	2	1000	8800
46j	2,05				4100
				TOTAL	45516
				Moyenne	3034

* Parcelle 20j : le succès de ce reboisement n'est pas encore évident. La station forestière est peu propice aux investissements majeurs. Désormais, il ne faut pas s'y acharner, bien au contraire, plutôt laisser la dynamique naturelle s'exprimer. Les travaux y seront donc ciblés (lutte contre la clématite en particulier).

Travaux sylvicoles en irrégulier

Travaux extensifs : la présence de semis n'implique pas un travail à leur avantage si les tiges qui les concurrencent ne sont pas arrivées à maturité. Ces travaux ne sont pas systématiques et leur programmation doit donc s'analyser au cas par cas. Des tailles de formations, des dégagements légers, et de l'élagage peuvent être effectués si nécessaire.

<i>Année de passage</i>	<i>Parcelle</i>	<i>Surface (ha)</i>	<i>Coût unitaire /ha</i>	<i>Coût total</i>
2010	16i	9.06	200	1812
	17i	8.04	200	1608
	18i	5.55	200	1110
	19i	3.11	200	622
	8i	5.13	200	1026
2012	21i	6.24	200	1248
	22i	3,86	200	772
2013	24i	5.39	200	1078
2014	2	8.89	200	1778
2015	26i	2.29	200	458
2017	8i	5.13	200	1026
	11	9.03	200	1806
2018	14	7.4	200	1480
	16i	9.06	200	1812
	17i	8.04	200	1608
	18i	5.55	200	1110
	19i	3.11	200	622
	20i	0.21	200	42
2019	5	8.65	200	1730
	7	9.03	200	1806
2020	24i	5.39	200	1078
2021	2	8.89	200	1778
Total				27418

Plantations : il s'agira d'introduire par placeaux des chênes sessiles avec des protections individuelles (afin de les repérer plus facilement). Ainsi des zones non régénérées seront complétées et le chêne sessile, essence très concurrencée, est maintenu sur les stations qui lui sont favorables.

<i>Année de passage</i>	<i>Parcelle</i>	<i>Surface (ha)</i>	<i>Coût unitaire /ha</i>	<i>Coût total</i>
2017	8i	5.13	1000	5130
2019	5	8.65	1000	8650
	7	9.03	1000	9030
2021	2	8.89	1000	8890
Total				31700

Le coût total des travaux sylvicoles s'élève à **59118€** soit **3941 € par an**.

5.5 Opérations en faveur du maintien de la biodiversité

La diversité des essences est une première mesure favorisant la biodiversité.

Dans le cadre de la protection des sols, il est indispensable d'installer un réseau de cloisonnement d'exploitation permanent et bien matérialisé sur tous les sols fragiles.

Exception faite des cas de risque sanitaire pour les résineux⁴, il sera utile de conserver des arbres creux, troués ou morts en faveur des pics, autres oiseaux, chauves-souris, et plus généralement de la petite faune et de la flore (lichens, champignons vivant sur les bois morts, mousses...).

Ces arbres pourront être nettement matérialisés (peinture, rubans...) et ne doivent pas remettre en cause la sécurité du public.

On ne cherchera pas systématiquement à regarnir les plantations ni compléter les régénérations naturelles

Les arbustes et le sous-étage en général seront favorisés, notamment en évitant les densités trop importantes du peuplement principal et en soignant le martelage et l'exploitation.

Le lierre ne doit pas être éliminé. Non seulement il n'étouffe pas les arbres (sauf arbres peu vigoureux et déjà dépérissants), mais il a un rôle important dans l'équilibre biologique général de la forêt.

Plus généralement, une bonne adaptation des essences aux stations, une sylviculture dynamique favorisant une bonne forme des arbres et fournissant de la lumière au sous-étage, ainsi que le mélange des essences garantiront une meilleure stabilité physique et écologique de la forêt.

Un îlot de vieillissement concerne les parcelles 17, 18, 19 et 20, on attendra un âge avancé pour récolter certains sujets, les vieux arbres sont un des maillons essentiels des écosystèmes. Ces éboulis à scolopendres sont particulièrement remarquables, les exploitations doivent y être très respectueuses.

La parcelle 41 à forts enjeux écologiques et biologiques constituera aussi une zone de vieillissement. Le milieu naturel y est très fragile (fond de vallon humide). Les essences forestières y sont très diversifiées.

Des bouquets de peuplements seront maintenus dans les parcelles 19 et 40.

Un îlot de sénescence a été instauré en parcelles 21, 22, 24, 26, 30 et 34 les enjeux écologiques, biologiques y sont prépondérants. Dans ces zones de bordure de ruisseau, l'enjeu de production est inexistant. Ainsi, on, proscrit le passage d'engins dans cette zone afin de sauvegarder cet habitat rare et particulièrement remarquable.

⁴ Les résineux dont l'écorce n'existe plus ne présentent pas de risque

5.6 Gestion de l'équilibre faune/flore - Chasse et pêche

Les populations de chevreuils et de sangliers doivent être suivies attentivement.

Le plan de chasse de l'espèce chevreuil doit être augmenté si des dégâts forestiers se renouvellent (frottis, abrouissements...). Il faut limiter la pression du chevreuil sur la végétation forestière, notamment dans le cadre du maintien de la biodiversité. Les essences rares et appétentes (merisier, alisiers, chênes...) ne doivent pas disparaître et laisser une unique place aux essences moins sensibles comme le Hêtre ou le Frêne...

L'activité cynégétique doit être conciliée au mieux avec les autres activités en forêt. Les exploitations en forêt éviteront tant que possible les journées de chasse et vice-versa.

Il existe une culture à gibier en parcelle 42. Celle-ci fait l'objet d'un entretien et d'un suivi par les chasseurs. Elle n'a pas lieu à l'heure actuelle de changer de vocation.

5.7 Dispositions liées aux mardelles

Les travaux spécifiques liés à la gestion de ces milieux humides pourront être effectués. De nombreuses espèces (végétales, animales...) sont inféodées à ce type de milieu. La recherche de financements extérieurs est souhaitable (curage ponctuel, mise en lumière de berges...).

Avant toute intervention, un inventaire approfondi doit être effectué sur la totalité de ces milieux humides.

5.8 Dispositions en faveur de l'accueil du public et des paysages

L'objectif est toujours de concilier au mieux la fréquentation prévisible et les aspirations du public avec la protection des milieux et des espèces et le maintien de leur aspect naturel.

La suppression des points noirs paysagers pourra exiger des interventions sur les peuplements forestiers pour alléger l'impact visuel de certaines lignes géométriques.

Une sylviculture avec des interventions discrètes mais efficaces notamment dans les zones à forte sensibilité paysagère sera appliquée.

Des zones en forêt seront volontairement laissées ouvertes.

Le mélange d'essences est à rechercher à tout prix notamment sur les versants.

Les sentiers fréquentés doivent être respectés.

5.9 Dispositions en faveur des vestiges archéologiques

Réglementairement, la loi dit qu'il ne faut pas porter atteinte à tout ce qui touche l'art, l'histoire... sans autorisation préalable de la DRAC. L'ensemble des travaux d'aménagement entraînant des terrassements (création de routes, de places de retournement, de poses de réseaux, etc) dans les environs des sites archéologiques devront être soumis pour avis au Service régional de l'Archéologie.

Par ailleurs, toute découverte de quelque ordre qu'elle soit (vestige, structure, objet, monnaie..) doit être signalée immédiatement au Service Régional de l'Archéologie de Lorraine soit directement, soit par l'intermédiaire de la Mairie et de la Préfecture, en application des articles L 531-14 à L531-16 du Code du Patrimoine.

Les vestiges devront être repérés lors des exploitations (rubans...), la pénétration d'engins est à proscrire à l'intérieur ces zones.

5.10 Dispositions concernant l'équipement général de la forêt

Un entretien ponctuel de la desserte est à envisager (1000 € par an). Des rechargements ponctuels sur les routes principales devront être réalisés en priorité.

La création d'une place de retournement à l'angle des parcelles 2, 3 et 6 est indispensable, il faut prévoir l'empierrement d'un tronçon pour rejoindre la route principale empierrée (coût estimatif : 800 € par an).

Le rechargement de la place de dépôt et de retournement à l'angle des parcelles 32, 35 et 37 est à prévoir (300€ par an).

Un réaménagement de la place de dépôt et de retournement est essentiel en parcelle 45. Actuellement le stockage des bois est limité, le stationnement des grumiers difficile et la visibilité très réduite. Un agrandissement, ainsi qu'un rechargement en matériaux, devront être effectués. Enfin, il faudra limiter l'accès aux engins motorisés par la pose d'une barrière et d'un panneau B0 (coût estimatif : 1200 € par an).

La place de dépôt en bordure de la parcelle 17 est à réaménager (300 € / an).

L'autorisation de passage pour desservir la parcelle 41 est à renouveler.

Des panneaux indiquant « le nom du massif » sont à installer aux entrées des massifs (3). Ils permettent aux exploitants et aux grumiers de se repérer rapidement. (200 € par an).

Les barrières et les panneaux BO sont à entretenir durant l'aménagement. Le coût estimatif est de 200 € / an.

Les parcelles 47 et 48 sont difficilement accessibles et mal desservies. Des investissements majeurs ne sont pas justifiés.